Le Numéro : 15 CENTIMES — 5 Octobre 1895. — 7 FRANCS par An.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . 7 fr.
Étranger. . . . . 10 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

ADMINISTRATION :
GEORGES CARRÉ, ÉDITEUR
3, RUE RACINE, Paris

DIRECTION SCIENTIFIQUE

F. BRUN, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôp. des Enfants.
L. LANDOUZY, Professeur de thérapeutique, Médecin de l'hôpital Laënnec, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur agrégé, Médecin des hôpitaux.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur des hôpitaux.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
L. OLIVIER, Docteur ès sciences.
DE LAVARENNE, Médecin des Eaux de Luchon.
M. LERMOYEZ, Médecin des hôpitaux.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à
M. LE Dr DE LAVARENNE
SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

Les communications verbales sont reçues les lundi et vendredi
De 4 à 6 heures
3, RUE RACINE, Paris

SOMMAIRE

DE L'OBSTRUCTION PYLORIQUE PAR CALCULS BILIAIRES, par L. Galliard 377
DE LA TRÉPANATION IMMÉDIATE DANS LES PLAIES PÉNÉTRANTES DU CRANE PAR BALLE DE REVOLVER DU COMMERCE, par L. Lapeyre. 378
OBSTÉTRIQUE PRATIQUE. Une nouvelle méthode de traitement de l'avortement et de l'accouchement avant terme, par R. Romme 379
ANALYSES 380
L'IODOFORME : CHIMIE, PHARMACOLOGIE, par F. Bousquet 383
L. PASTEUR CXLV
SOCIÉTÉS SAVANTES CXLVI

FACULTÉ DE MÉDECINE

1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896.

Inscriptions, consignations et travaux pratiques.

I. — *Inscriptions.*

Le registre d'inscriptions sera ouvert le 11 octobre. — Il sera clos le 9 novembre, à 3 heures.

Les inscriptions seront délivrées dans l'ordre ci-après, de midi à 3 heures de l'après-midi :

1° Inscriptions de 1re année. (Voir l'affiche spéciale);

2° Inscriptions de 2e, 3e et 4e années, du 11 octobre au 9 novembre 1895 (excepté les lundis et mardis).

MM. les étudiants sont tenus de prendre leur inscription aux jours et heures ci-dessus désignés. L'inscription trimestrielle ne sera accordée en dehors de ces dates que pour des motifs sérieux et appréciés par le conseil de la Faculté.

MM. les étudiants sont priés de déposer, deux jours à l'avance, leur feuille d'inscriptions chez le concierge de la Faculté ; il leur sera remis en échange un numéro d'ordre indiquant le jour et l'heure auxquels ils devront se présenter au secrétariat pour prendre leurs inscriptions.

II. — *Consignations pour examens.*

Les bulletins de versement des droits de consignation pour tous les examens seront délivrés, à partir du 7 octobre, le lundi et le mardi de chaque semaine, de midi à 3 heures.

En ce qui concerne le premier examen de doctorat et les examens de fin d'année (officiat), les bulletins de versement ne seront délivrés que le 7 et le 8 octobre, conformément à l'avis déjà donné au mois de juillet.

Les consignations pour examens de fin d'année (officiat ne seront reçues que sur présentation d'une autorisation spéciale. Sont dispensés de cette autorisation les élèves ajournés en juillet 1895.

III. — *Travaux pratiques.*

Les travaux pratiques sont obligatoires ou facultatifs.

Ils sont obligatoires pour tous les étudiants aspirant au doctorat ou à l'officiat.

Ils sont facultatifs pour les étudiants ayant 16 inscriptions.

Les droits afférents aux travaux pratiques obligatoires sont soldés en prenant l'inscription trimestrielle correspondante.

Sont admis à prendre part aux travaux pratiques facultatifs, à la condition d'y être autorisés par M. le doyen sur leur demande écrite :

1° Les étudiants ayant 16 inscriptions ;

2° Les étudiants en cours irrégulier d'études ;

3° Les docteurs français ;

4° Les docteurs et étudiants en médecine étrangers à la Faculté.

L'autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire.

Les droits sont de 40 fr., payables en une fois.

(Des affiches ultérieures feront connaître la date d'ouverture des travaux pratiques.)

IV. — *Cartes d'étudiants.*

Les cartes d'étudiants, pour l'année scolaire 1895-1896, seront délivrées, contre la remise de la carte précédente, au secrétariat de la Faculté : 1° au moment de la prise de l'inscription pour les étudiants entrant en 2e, 3e ou 4e année ; 2° les lundis et mardis pour les étudiants ayant 16 inscriptions.

MM. les étudiants qui désireraient la carte avec photographie feront coller la photographie au verso de cette carte, — qu'ils présenteront ensuite au guichet n° 4, les lundis ou mardis de midi à 3 heures, pour apposition du cachet de la Faculté.

EXERCICES DE DISSECTION

Sous la direction de M. Poirier, agrégé, chef des travaux anatomiques.

1° *Élèves de l'ancien régime.*

(Inscrits avant le 1er octobre 1895.)

Les élèves de seconde année doivent, avant d'être admis à disséquer, subir l'examen préalable d'ostéologie.

Ils sont invités à se faire inscrire dans le plus bref délai à l'Ecole pratique, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, au bureau du chef du matériel, de midi à 4 heures.

Les démonstrations d'ostéologie commenceront le 14 octobre.

Les élèves qui prennent part à ces démonstrations sont invités à se faire délivrer la 5e inscription, s'ils veulent conserver leur place et être admis à l'examen d'ostéologie.

Les pavillons de dissection seront ouverts à partir du 11 novembre, tous les jours, de midi à 4 heures.

Les prosecteurs chefs de pavillon et les aides d'anatomie dirigent et surveillent les travaux des élèves. Ils font une démonstration quotidienne dans chaque pavillon.

a) Les étudiants de 1re année ne prennent point part aux travaux anatomiques ;

b) Les exercices de dissection sont obligatoires pour tous les étudiants de 2e et de 3e années ; les inscriptions ne leur sont point accordées sans certificat de dissection, et ils ne peuvent être admis à subir le 2e examen de doctorat (anatomie), s'ils n'ont disséqué deux semestres d'hiver complets ;

c) Pour les autres étudiants et les docteurs, les exercices de dissection sont facultatifs. S'ils désirent y prendre part, ils devront se munir d'une autorisation du doyen.

La mise en série sera faite dans l'ordre suivant :

1° Elèves obligés, 2e et 3e années (suivant la date de leur inscription à l'Ecole pratique) ;

2° Elèves non obligés et docteurs (suivant la date de leur inscription à l'Ecole pratique).

Nota. — Nul ne peut être admis à l'Ecole pratique d'anatomie, s'il ne s'est fait préalablement inscrire au bureau du chef de matériel et n'a reçu une carte d'entrée.

Ce bureau, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, sera ouvert tous les jours de midi à 4 heures, jusqu'au 15 novembre.

Pour recevoir une carte d'entrée, chaque étudiant devra présenter :

1° Sa feuille d'inscription mise à jour par le secrétariat de la Faculté (5e inscription pour 2e année, 9e inscription pour 3e année, inscriptions prises aux dates indiquées par l'affiche spéciale du 1er trimestre 1895-1896).

2° La quittance constatant le payement des droits.

Passé le 15 novembre, nul ne pourra être admis à l'Ecole pratique d'anatomie sans une décision spéciale.

2° *Élèves du nouveau régime.*

(Inscrits à partir du 1er octobre 1895.)

Les élèves de première année (nouveau régime) doivent, avant d'être admis à disséquer, subir l'examen préalable d'ostéologie.

Ils seront appelés à prendre part aux démonstrations d'ostéologie, d'après l'ordre de la prise de la 1re inscription.

Ces élèves ne se feront pas inscrire à l'Ecole pratique : ils recevront une lettre de convocation individuelle.

Bourses de Doctorat. — Art. 1er. — L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de doctorat aura lieu le lundi 28 octobre 1895.

Art. 2. — Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'Académie de Paris.

Les registres d'inscription seront clos le samedi 19 octobre, à 4 heures.

Art. 3. — En exécution des prescriptions du règlement du 24 décembre 1891, les épreuves du concours consisteront en compositions écrites.

Art. 4. — Seront admis à concourir :

1° Les candidats pourvus de 4 inscriptions, qui ont subi avec la note *bien* le premier examen probatoire prévu par l'article 3 du décret du 20 juin 1878.

Les épreuves sont :

a) Une composition de chimie ;

b) Une composition de physique et d'histoire naturelle ;

2° Les candidats pourvus de 8 inscriptions qui ont subi avec la note *bien* le premier examen probatoire, et qui justifient de leur assiduité aux travaux pratiques de deuxième année.

Les épreuves sont :

a) Une composition d'anatomie (ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie) ;

b) Une composition d'histologie ;

3° Les candidats pourvus de 12 inscriptions qui ont subi avec la note *bien* la première partie du deuxième examen probatoire.

Les épreuves sont :

a) Une composition d'anatomie (névrologie, splanchnologie, anatomie des régions) ;

b) Une composition d'histologie et de physiologie ;

4° Les candidats pourvus de 16 inscriptions qui ont subi avec la note *bien* la deuxième partie du deuxième examen probatoire ;

Les épreuves sont :

a) Une composition de médecine ;

b) Une composition de chirurgie ;

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES
25, rue du Quatre-Septembre, Paris.
Installations Téléphoniques — Câbles et fils isolés — Pneumatiques de Vélocipèdes
Caoutchouc et Gutta-percha pour usages médicaux — Vêtements imperméables

Glycérophosphate de chaux Freyssinge.

KOLA CHAPOTOT GRANULÉE

VICHY-CÉLESTINS
Dyspepsies : Vin de Chassaing.
Aliment des enfants : Phosphatine Falières.
Constipation : Poudre laxative de Vichy.

HAMAMELINE-ROYA : *Tonique vasculaire.*

VIN GLYCOPHOSPHATÉ LANGLEBERT

Hygiène de la Toilette et Purification de l'Air
EAU ANTISEPTIQUE BOBŒUF
Société du Phénol-Bobœuf, 22, Boul. Poissonnière, Paris

DEPUIS QUATRE SIÈCLES : POUGUES
est le souverain remède des Affections de l'Estomac.

CHARBON NAPHTOLÉ FRAUDIN *granulé.*

Art. 5. — Les candidats qui justifient de la mention *bien* au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (de fres-philosophie) et d'un minimum de 75 points à l'examen du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, pourront obtenir sans concours une bourse de doctorat en médecine de première année.

ÉCOLE DE PHARMACIE

Bourses de Pharmacien de 1 classe. — Art. 1er. — L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de pharmacien de 1re classe aura lieu à l'École de pharmacie, le lundi 28 octobre 1895.

Art. 2. — Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'Académie de Paris.

Les registres d'inscription seront clos le samedi 19 octobre, à 4 heures.

Art. 3. — Sont admis à concourir :

1° Les candidats pourvus de 1, 8 ou 12 inscriptions, qui ont subi avec la note *bien* les examens de fin de première et de deuxième année et l'examen semestriel ;

2° Les pharmaciens de 1re classe aspirant au diplôme supérieur.

Art. 4. — En exécution des prescriptions du règlement du 24 décembre 1894, les épreuves du concours consistent en compositions écrites, portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Candidats au grade de pharmacien de 1re classe. *Élèves à 4 inscriptions.* 1° Physique et chimie ; 2° Botanique.

Élèves à 8 inscriptions. 1° Chimie organique ; 2° Matière médicale et pharmacie.

Élèves à 12 inscriptions. 1° Pharmacie galénique ; 2° Chimie analytique et toxicologie.

Candidats au diplôme supérieur : *Section des sciences physico-chimiques.* 1° Physique ; 2° Chimie.

Section des sciences naturelles. 1° Botanique ; 2° Zoologie.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Art. 5. — Les candidats pourvus du grade de bachelier de l'enseignement secondaire classique ou de bachelier ès lettres, ou de bachelier ès sciences complet, qui ont été admis à ce grade avec la mention *bien*, peuvent obtenir sans concours une bourse de première année.

HOPITAUX

Concours de l'externat. — Le jury est ainsi constitué : Président, M. Varnier ; MM. Wurtz, L. Guinon, Morel-Lavallée, Dalché, Legueu, Sébileau et Faure.

Concours de l'adjuvat d'anatomie de Clamart. — Président, M. Farabeuf ; MM. Quénu, Walther, Blum et Gilles de la Tourette.

Division de Paris en circonscriptions hospitalières (Admissions dans les hôpitaux). — Par arrêté du Directeur de l'Assistance publique, approuvé par le Préfet de la Seine, *chaque quartier et chaque commune du département de la Seine* ayant passé un traité avec l'Assistance publique pour le traitement de ses malades indigents, seront rattachés à un hôpital déterminé, conformément aux indications du tableau ci-dessous.

Cet arrêté sera mis en vigueur le 14 octobre 1895.

A partir de ce jour (14 octobre prochain), les malades ne pourront être reçus, à titre gratuit, que dans l'hôpital de leur circonscription. Ils devront, en se présentant à l'hôpital dans lequel ils viennent se faire admettre, soit à l'heure de la consultation, soit en cas d'urgence dans le courant du jour ou de la nuit, justifier de leur domicile dans la circonscription de l'hôpital, sauf les exceptions ci-après spécifiées.

Cette justification pourra se faire, soit par la production de la carte du bureau de bienfaisance, de la carte électorale, d'une quittance de loyer, d'une attestation de personnes connues de la Direction de l'hôpital, etc.

Pour les personnes momentanément sans domicile et recueillies par les asiles de nuit, une déclaration signée du Directeur de l'asile devra être produite.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables :

1° Aux enfants qui (quel que soit leur domicile), continueront à être reçus dans les deux hôpitaux d'enfants (Enfants Malades et Trousseau), dans le service de chirurgie infantile de l'hôpital Tenon et dans le service d'orthopédie de l'hospice des Enfants-Assistés ;

2° Aux personnes atteintes d'affections spéciales qui continueront également, quel que soit leur domicile, à recevoir les consultations et à être admises dans les services spéciaux suivants :

Saint-Louis, Ricord, Broca : Maladies de la peau et maladies syphilitiques.

Salpêtrière : Maladies nerveuses.

Lariboisière, Hôtel-Dieu : Maladies des yeux.

Necker : Maladies des voies urinaires.

Cochin : Service de gynécologie chirurgicale.

La même règle s'applique au service de chirurgie générale femmes de l'hôpital Broca-Pascal.

Les malades adultes atteints d'affections contagieuses continueront à être dirigées sur l'hôpital d'Aubervilliers et le Bastion 29.

Enfin, les personnes malades d'accidents subits ou de blessures graves, hors du territoire de leur circonscription hospitalière, seront reçus dans l'hôpital le plus voisin du lieu de l'accident.

Des consultations de médecine et de chirurgie auront lieu tous les jours non fériés dans les hôpitaux suivants :

Médecine : Hôtel-Dieu, Pitié, Charité, Saint-Antoine, Necker, Cochin, Beaujon, Lariboisière, Tenon, Laënnec, Bichat, Andral, Broussais.

Chirurgie : Hôtel-Dieu, Pitié, Charité, Saint-Antoine, Necker, Cochin, Beaujon, Lariboisière, Tenon, Laënnec, Bichat, Broussais, Saint-Louis, Broca, La Salpêtrière.

Ces consultations seront données dans chacun de ces établissements par des médecins et des chirurgiens des hôpitaux et des médecins et chirurgiens assistants, spécialement désignés et choisis parmi les anciens internes des hôpitaux.

Les personnes qui voudront bénéficier de ces consultations sans réclamer leur admission pourront être exceptionnellement dispensées de la justification de leur domicile dans la circonscription de l'hôpital.

Les portes du service des consultations seront, dans chaque hôpital désigné plus haut, ouvertes à 8 heures du matin. Elles seront fermées à 9 heures, heure à laquelle commenceront les consultations.

En conséquence des consultations nouvelles, les consultations qui étaient données l'après-midi au Bureau central (Hôtel-Dieu) seront supprimées à partir du 14 octobre.

Tableau des Circonscriptions hospitalières.

Hotel-Dieu. — *Quartiers rattachés* : Arsenal (4e), Avoie (Saint-) (3e), Bonne-Nouvelle (2e), Enfants-Rouges (3e), Gervais (Saint-) (4e), Halles (1er), Merri (Saint-) (1e), Notre-Dame (4e), Archives (4e), (Chirurgie seulement)

Pitié. — *Quartiers rattachés* : Jardin-des-Plantes (5e), Salpêtrière (13e), Sorbonne (5e), Victor (Saint) (5e). — *Communes rattachées* : Antony, Chevilly, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry, L'Hay, Rungis, Thiais, Villejuif, Vitry.

Charité. — *Quartiers rattachés* : Germain-l'Auxerrois (Saint-) (1er), Germain-des-Prés (Saint) (6e), Gaillon (2), Mail (2e), Monnaie (6e), Notre-Dame-des-Champs (6e), Odéon (6e), Palais-Royal (1er), Place Vendôme (1er), Thomas-d'Aquin (Saint) (7e), Vivienne (2e).

Saint-Antoine. — *Quartiers rattachés* : Bel-Air (12e), Bercy (12e), Marguerite (Sainte-) (11e), Picpus (12e), Quinze-Vingts (12e), Roquette (la) (11e), Charonne (11e). — *Communes rattachées* : Bonneuil, Bry-sur-Marne, Champigny, Charenton, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Montreuil, Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Saint-Mandé, Saint-Maur, Saint-Maurice, Vincennes, Alfortville.

Necker. — *Quartiers rattachés* : Auteuil (16e), Grenelle (15e), Javel (15e), Lambert (Saint-) (15e), Necker (15e). — *Communes rattachées* : Clamart, Issy, Malakoff.

Cochin. — *Quartiers rattachés* : Croulebarbe (13e), Gare (13e), Maison-Blanche (13e), Montparnasse (14e), Santé (14e), Val-de-Grâce (5e). — *Communes rattachées* : Arcueil, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Fontenay-aux-Roses, Orly, Plessis-Piquet, Sceaux.

Saint-Louis (Chirurgie seulement). — *Quartiers rattachés* : Combat (19e), Folie-Méricourt (11e), Hôpital-Saint-Louis (10e), Pont-de-Flandre (19e), Villette (19e).

Lariboisière. — *Quartiers rattachés* : Arts-et-Métiers (3e), Chapelle (La) (18e), Chaussée-d'Antin (9e), Clignancourt (18e), Georges (Saint-) (9e), Goutte-d'Or (18e), Montmartre (Faubourg) (9e), Porte-Saint-Denis (10e), Porte-Saint-Martin (10e), Rochechouart (9e), Saint-Vincent-de-Paul (9e), Hôpital-Saint-Louis (Médecine seulement) (19e). — *Communes rattachées* : Bondy, Drancy, Dugny, Epinay, Ile-Saint-Denis, Pantin, Pré-Saint-Gervais, Pierrefitte, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse.

Tenon. — *Quartiers rattachés* : Ambroise (Saint-) (11e), Amérique (19e), Bellevil'e (20e), Fargeau (Saint-) (20e), Père-Lachaise (20e), Combat, Pont-de-Flandre, Villette (19e) (Médecine seulement). — *Communes rattachées* : Bagnolet, Noisy-le-Sec, Les Lilas, Romainville, Rosny, Villemomble.

Beaujon. — *Quartiers rattachés* : Bassins (16e), Batignolles (17e), Champs-Elysées (8e), Europe (8e), Muette (La) (16e), Plaine-Monceau (17e), Porte-Dauphine (16e), Roule (8e), Ternes (17e). — *Communes rattachées* : Asnières, Boulogne, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly, Puteaux, Suresnes.

Laennec. — *Quartiers rattachés* : Ecole militaire (7e), Gros-Caillou (7e), Invalides (7e).

Bichat. — *Quartiers rattachés* : Epinettes (17e), Grandes-Carrières (18e). — *Communes rattachées* : Aubervilliers, Robigny, Le Bourget, La Courneuve, Saint-Ouen.

Broussais. — *Quartiers rattachés* : Petit-Montrouge (14e), Plaisance (14e). — *Communes rattachées* : Vanves, Montrouge, Châtillon.

Andral (Médecine seulement). — *Quartiers rattachés* : Archives (3e), Folie-Méricourt (11e).

L. PASTEUR

1822-1895

La vie et les travaux de Pasteur n'ont pas besoin d'être rappelés. Qui ne connaît ses innombrables découvertes, qui lui assurent une place unique, aussi bien en minéralogie qu'en chimie ou en médecine? Qui ne s'est senti pénétré d'une véritable stupéfaction en voyant cet homme extraordinaire s'attaquer aux sciences les plus diverses et laisser dans toutes la marque impérissable de son génie? Les problèmes les plus ardus, ceux qui suscitaient les plus ardentes controverses, il les a abordés avec cette méthode sûre et infaillible qui devait le conduire aux solutions exactes. Mais, si l'on suit son œuvre, on voit que tous ses travaux, en apparence si disparates, sont reliés par une idée directrice qui va se développant et grandissant sans cesse. Commençant par des recherches de cristallographie, Pasteur est amené à aborder l'histoire des fermentations et arrive ainsi à étudier les maladies du vin et de la bière; puis, par une pente toute naturelle, il est conduit à s'occuper des maladies des animaux : il commence par les vers à soie, continue par le charbon et parvient ainsi à créer une doctrine nouvelle, à démontrer l'origine animée des maladies infectieuses. Toutes ses découvertes se succèdent, toutes ses idées s'enchaînent avec une rigueur aussi absolue qu'un raisonnement mathématique.

Sans doute, dans ces diverses questions, Pasteur a eu des précurseurs illustres, parmi lesquels il n'est que juste de citer les noms de Cagniard-Latour, Davaine, Delafond, Chauveau. Mais celui-là seul qui n'a pas étudié l'histoire des sciences, s'imagine que les découvertes apparaissent tout d'un coup et sortent à l'improviste du cerveau d'un homme de génie. En réalité on retrouve toujours une série de tentatives qui ont préparé le chemin, mais qui n'étaient pas assez parfaites pour être comprises ou pour entraîner la conviction. Tous ceux qui avaient deviné ou pressenti la nature animée des infections, avaient échoué dans leurs recherches, parce qu'ils n'avaient pas trouvé une méthode inattaquable; cette méthode, c'est Pasteur qui la créa; ses travaux sur les levures et sur la fermentation butyrique le conduisirent à imaginer le procédé des cultures successives; par cette invention géniale Pasteur devenait le fondateur d'une science nouvelle, la bactériologie.

Dès lors la voie était ouverte; on n'avait qu'à suivre le sillon tracé et c'est ainsi qu'on parvint rapidement à découvrir les agents pathogènes d'un grand nombre de maladies infectieuses.

Se fût-il arrêté à cette première série de recherches, que Pasteur aurait déjà conquis une gloire impérissable; car ces découvertes venaient imprimer une orientation toute nouvelle aux sciences et aux industries les plus diverses; à l'agriculture, à la viticulture, à la fabrication de la bière, à la sériciculture, à l'hygiène, à la médecine, à la chirurgie. Et pourtant ce n'était que la première étape de l'œuvre.

Poursuivant l'étude des cultures microbiennes, Pasteur ne tarda pas à s'apercevoir que les propriétés des bactéries ne sont pas fixes; qu'on peut à volonté modifier leurs fonctions et leur pouvoir pathogène et qu'on arrive ainsi à créer des races nouvelles à virulence amoindrie; ces microbes atténués provoquent une maladie légère, souvent à peine appréciable, qui suffit pourtant à conférer l'immunité contre les virus forts. Tel est le principe de la vaccination pastorienne, la plus grande découverte peut-être de ce puissant génie, celle en tous cas qui devait porter le plus de fruits. Car, malgré l'élévation de ses recherches scientifiques, Pasteur ne perdit jamais de vue le côté pratique des questions; il chercha toujours à faire l'application de ses travaux et c'est ainsi qu'il s'attacha à préparer des vaccins contre le charbon et le choléra des poules.

Mais ce n'est pas seulement dans les cultures artificielles que les microbes s'atténuent; ils peuvent se transformer de même dans l'organisme des animaux. Cette nouvelle découverte conduisait à une nouvelle méthode pratique; elle servit d'abord à préparer un vaccin contre le rouget des porcs; plus tard elle permit d'atténuer le virus de la rage. Or, et c'est là un résultat absolument inouï, Pasteur parvint à modifier le virus rabique, à lui donner tous les degrés voulus d'atténuation sans avoir jamais réussi à apercevoir l'agent de la rage ou à le cultiver. Ce fut sa dernière découverte, celle qui eut peut-être le plus grand retentissement.

Si, laissant de côté toutes les applications extra-médicales, on veut dégager le trait caractéristique de son œuvre gigantesque, on voit que Pasteur a introduit dans la science deux notions capitales : l'une, déjà pressentie, la nature animée des agents infectieux; l'autre absolument neuve, la transformation des virus en vaccins. Ces deux notions, qui ont complètement bouleversé la marche de la médecine, furent, on se le rappelle, assez mal accueillies au début. En 1881, quand M. Bouchard osa parler de microbes dans son cours à la Faculté, ce fut une stupéfaction générale; à peine si l'on acceptait à cette époque la bactéridie charbonneuse. Depuis les opinions se sont bien modifiées; en moins de quinze ans, nous avons vu les résistances se faire de plus en plus rares; aujourd'hui personne ne discute plus sérieusement les doctrines nouvelles. Pasteur aura donc eu cette joie, si souvent refusée aux innovateurs, d'assister au triomphe des vérités qu'ils a découverte. Il aura vu les savants du monde entier s'engager à l'envi dans la voie qu'il avait tracée, et il aura pu se dire, avec un légitime orgueil, que toutes les découvertes en bactériologie ont été préparées par son grand génie, le plus grand peut-être qui ait jamais existé.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE

3 septembre 1895.

Valeur hypnotique du trional chez les enfants. — M. Moncorvo (de Rio-de-Janeiro). On peut l'employer avec succès chez les enfants de tout âge et même chez les nourrissons pour combattre l'insomnie dans différentes affections : paludisme, fièvres éruptives, tuberculose subaiguë ou chronique, etc., et dans tous les cas où la perte de sommeil est liée à des maladies chroniques douloureuses. La tolérance est parfaite.

On l'administre dans du lait chaud et sucré à la dose de 20 centigrammes à 1 gramme par vingt-quatre heures, suivant l'âge des enfants.

10 septembre 1895.

Mastite traumatique chez l'homme. — M. Huguet. M. Duguet présente au nom de M. Huguet le moulage de la poitrine d'un blessé atteint de mastite traumatique, développée à la suite d'un coup de tête de cheval ayant contusionné le sein droit ; cette mastite fut traitée d'abord par l'application de compresses antiseptiques, puis par des onctions d'onguent napolitain, et enfin par des ventouses scarifiées suivies d'une compression ouatée.

La guérison survint, mais il existe encore une hypertrophie assez considérable du sein. A la palpation profonde, on sent une masse indurée qui recouvre en bas les éléments sains de la glande et qui accentue en haut et en dehors la saillie du sillon thoraco-mammaire.

17 septembre 1895.

Essai physiologique sur la musique. — M. Ferrand. La musique peut être rapprochée, au point de vue médical, des plus profonds modificateurs de l'activité du système nerveux, à côté des agents antispasmodiques. En en variant les modes, le mécanisme de son rythme, la vivacité de sa mélodie, on peut lui faire remplir le rôle d'antispasmodique simple, stimulant ou modérateur.

Le médecin devrait donc, non pas seulement conseiller la musique, mais en choisir la variété, recommander telle œuvre à celui-ci et telle autre à celui-là, mesurer enfin la quantité d'exercice musical qu'il convient de permettre.

La musique agit peut-être sur le centre des sensations motrices et auditives et serait par conséquent capable de susciter les idées sensibles et les sentiments qui s'y rattachent.

24 septembre 1895.

De la prophylaxie des accidents paludiques dans les colonies. — M. Henrot (de Reims). Depuis quelques semaines, tous les Français éprouvent une véritable angoisse patriotique, en lisant les nouvelles qui arrivent de Madagascar ; nos soldats, qui ont quitté la France, il y a six mois, pleins de jeunesse, de santé et de résistance à la fatigue, sont terrassés par un ennemi cent fois plus redoutable que les Hovas, le paludisme.

Le paludisme est-il si mal connu que la science n'ait à lui opposer que des moyens préventifs absolument insuffisants ? Tandis que l'humanité se réjouit de la découverte de tous les vaccins, depuis celui de Jenner, jusqu'à celui de Behring et de Roux, alors que dans un avenir prochain, elle escompte le succès des sérums antitoxiques contre la tuberculose et le choléra, nous restons, depuis trente ans, pour la prophylaxie du paludisme, dans une situation presque stationnaire ; cependant, nous connaissons ces hématozoaires qui pénètrent dans le sang et y détruisent le globule.

Le problème de la prophylaxie du paludisme semble cependant très simple ; il suffirait de s'opposer à la pénétration des germes dans les voies respiratoires ; celles-ci ne constituent peut-être pas la seule voie d'absorption du poison ; la muqueuse digestive peut aussi être incriminée, mais il est relativement facile de se protéger de ce côté, en faisant bouillir l'eau et en la filtrant sur un tampon de coton, en remplaçant, en un mot, la boisson froide par des infusions chaudes. Partout où on trouve de l'eau, on peut ramasser quelques brindilles de bois et la faire bouillir ; nos médecins militaires ont certainement fait observer aux soldats du corps expéditionnaire ces précautions élémentaires.

La pénétration des miasmes par la voie pulmonaire est, au contraire, extrêmement facile ; elle est de tous les instants, aussi est-il beaucoup plus difficile de se défendre de ces germes morbides par cette voie.

Depuis longtemps, M. Pasteur nous a appris que la transmission de la plupart des maladies contagieuses et infectieuses se faisait par l'intermédiaire d'éléments figurés ; en 1879, lors de la discussion sur la peste, à l'Académie, notre illustre savant disait textuellement :

« Qu'il croyait fermement qu'il était possible d'étudier la peste, au sein même du foyer d'infection, parmi les malades, les mourants et les morts, sans le moindre péril, qu'il suffirait de se couvrir la figure d'un masque fait en toile métallique, doublé de coton, de manière à empêcher la pénétration des germes à travers la bouche et les fosses nasales. »

Cette propriété du coton d'arrêter les germes a été contrôlée, avec toute la rigueur scientifique ; le pansement ouaté de Guérin pour les blessés, celui de M. Tarnier pour les accouchées montrent avec quel succès on peut pratiquement utiliser ce filtre si précieux.

Comment donc se protéger contre le paludisme ? Est-ce en cherchant un sérum antitoxique, ou un agent qui neutralise dans le sang l'action nocive de ces éléments destructeurs des globules ? Le sérum n'est pas encore trouvé et, depuis longtemps, on connaît cet admirable médicament, la quinine, que l'on peut donner soit à dose préventive aussitôt que l'on aborde une zone infectée, soit à dose curative quand les accidents se sont produits. Cette quinine, prise par les différentes voies d'absorption, est assez puissante pour couper, presque avec certitude, les accès les plus dangereux de fièvre pernicieuse.

Comment se fait-il, alors que notre corps expéditionnaire en est largement pourvu, que nous assistions avec la plus profonde tristesse à un désastre qui fait plus de victimes que plusieurs batailles.

La raison de cet insuccès tient à deux causes principales : au défaut d'acclimatement des soldats envoyés à Madagascar, et au surmenage qui leur a été imposé.

Nos malheureux soldats n'ont pas seulement fait des marches pénibles à travers des pays infectés, ils ont encore, par surcroît, exécuté les travaux les plus durs pour la construction des routes et des ponts.

Dans ces conditions, les poumons fonctionnant d'une façon beaucoup plus active, les germes morbides pénétraient avec une acuité d'autant plus grande que le jeu des poumons était plus actif ; si, en effet, la capacité respiratoire est de un dans la marche régulière, elle est de trois ou quatre dans l'effort ou dans les exercices violents ; il est de toute évidence que le soldat, obligé de faire ces travaux dans des milieux délétères, a été trois ou quatre fois plus fortement contaminé que s'il n'avait fait que des marches ; l'intoxication n'était pas seulement continue, de jour et de nuit, mais elle était intensive pendant les heures de travail ; on comprend alors l'inefficacité de la quinine, il n'est pas possible, en effet, sans déterminer des dyspepsies graves ou des troubles cérébraux très sérieux, de faire prendre constamment de la quinine ; l'emploi du contre-poison ne pouvait se faire qu'à des intervalles espacés, tandis que le poison pénétrait dans l'économie à chaque instant, à chaque inspiration, c'est-à-dire vingt ou trente fois par minute, selon l'état de repos ou de mouvement du soldat ; c'est la continuité dans l'intoxication qui est la cause de tous ces désastres : on comprend ainsi l'inefficacité du traitement.

Le moyen certain de s'opposer à cette intoxication consiste moins pour nous à user du contre-poison, qu'à placer une barrière infranchissable entre l'atmosphère délétère et les voies pulmonaires.

Ce moyen de protection des voies respiratoires existe-t-il ? M. Pasteur qui se faisait fort de vivre impunément au milieu des pestiférés, avec son masque de toile métallique et de coton, prendrait certainement le même engagement s'il s'agissait de séjourner dans un milieu paludique ; nous partageons la conviction de notre maître. Dès 1874, nous proposions, comme moyen de protection des maladies infectieuses par les voies respiratoires, un masque qui forcait l'air inspiré à traverser une couche de coton antiseptique, et qui, par un mécanisme des plus simples (une boule de sureau), permettait une sortie facile aux gaz expirés ; le 18 mars 1879, nous avions l'honneur de présenter à l'Académie un appareil qui avait rendu de grands services à quelques-uns de nos élèves, chargés de faire des autopsies de typhoïdiques, dans une épidémie qui sévissait alors à Reims ; ceux qui utilisaient ce respirateur n'étaient nullement incommodés, tandis que ceux qui négligeaient cette précaution étaient pris de malaise, d'embarras gastrique et de diarrhée persistant pendant plusieurs jours.

Ce moyen préservatif a donc été dans cette circonstance d'une application facile ; nous nous contenterons de citer ce seul exemple.

Pourquoi ne pas faire pour nos soldats de Madagascar, ce que toutes les villes font pour leurs pompiers ? Combien de fois ces hommes courageux ont-ils pu, le visage couvert de masques spéciaux, pénétrer dans des atmosphères de fumées épaisses et âcres, pour chercher une femme ou un enfant abandonné, dans un immeuble incendié ? On sait que, dans ces sinistres, les fumées sont plus à redouter que les flammes ; dans le désastre de l'Opéra-Comique, combien de spectateurs auraient pu fuir, si l'asphyxie, bien avant l'arrivée des flammes, n'était pas venue brutalement les terrasser ?

Avec ces mêmes masques, les pompiers descendent presque impunément dans les caves, dans les puits, dans les fosses d'aisance ; il ne vient à l'esprit de personne de se moquer de leur accoutrement, plus ou moins bizarre, alors qu'ils donnent un si grand exemple de courage civique.

Pourquoi ne pas munir chacun de nos soldats, non de ces volumineux appareils qui doivent protéger toute la tête, mais d'un respirateur en aluminium ou en celluloïd, pesant 10 ou 15 grammes et n'étant guère plus gros qu'une orange ?

Nos soldats, lors de leurs pénibles travaux dans ces brousses si dangereuses, ne seraient pas plus grotesques que nos pompiers.

Ces mesures de précaution s'imposent avec d'autant plus de force que nos malheureux soldats, que l'on envoie à Madagascar, ne sont pas libres d'accepter ou de refuser la périlleuse mission qu'on leur confie ; nous ne pouvons constater sans un profond sentiment de fierté nationale, le courage indomptable de nos soldats : aussitôt qu'un homme tombe, il est immédiatement remplacé par un autre, nous n'aurons jamais trop d'admiration pour ces courageuses victimes du devoir ; s'ils font héroïquement tout leur devoir, il appartient aux hygiénistes, à l'Académie, au conseil technique du gouvernement pour tout ce qui concerne la santé publique, de s'efforcer de mettre un terme à ces hécatombes ; s'il existe un moyen, quel qu'il soit, de protéger nos soldats le gouvernement ne doit pas hésiter un seul instant à l'employer. Pour renseigner les pouvoirs publics sur ce qu'il y a de mieux à faire dans cette circonstance critique, l'Académie a toute compétence et toute autorité. Nous pensons que le moyen que nous avons l'honneur de lui soumettre peut être utile ; il y a vingt ans, il a été accueilli de la part d'un certain public par des rires : laissons rire ceux qui ont envie de rire, mais efforçons-nous de faire cesser les pleurs de toutes ces familles si cruellement atteintes.

Pour conclure, nous avons l'honneur de prier l'Académie de vouloir bien mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance, l'étude des moyens les plus efficaces à opposer à l'infection paludique dans nos colonies ; la discussion pourrait porter sur le choix des appareils capables de s'opposer à la pénétration des germes morbides dans les voies respiratoires, et sur les conditions d'âge, de résistance, d'acclimatement, que les soldats devraient présenter avant d'être envoyés dans nos possessions lointaines.

Nous espérons, messieurs, que vous ferez bon accueil à une proposition inspirée par notre ardent désir de voir cesser le plus tôt possible une situation qui plonge toute la France dans une si profonde tristesse.

M. Laveran. Je ne crois pas que la voie pulmonaire soit la seule porte d'entrée du parasite du paludisme. Les moustiques, les eaux peuvent aussi lui servir de véhicules. En outre, l'appareil de M. Henrot n'est pas applicable. Mais on peut établir des moyens prophylactiques. Il faut, tout d'abord éviter les zones dangereuses surtout la nuit. Dans un pays, dans une même ville, il y a telles parties dangereuses et telles autres parties, à 100 mètres de distance, qui ne le sont plus. Il faut également, autant que possible, éviter de travailler la terre dans les pays que l'on sait malsains et employer pour cette besogne, des nègres, sujets que l'on sait jouir d'une certaine immunité contre le paludisme. Il faut aussi éviter les grandes fatigues.

Quand à l'acclimatement au paludisme, il n'existe pas.

Administrée à titre préventif, la quinine peut rendre de très grands services ; on la donne à petites doses, trois ou quatre fois par semaine, 20 à 30 centigrammes.

M. Vallin. Je pense, comme M. Laveran que le masque de M. Henrot est impossible à porter.

M. Hallopeau. La fièvre palustre n'a pas du tout les caractères d'une maladie qui pénètre dans l'économie par le tube digestif ; la seule voie d'introduction est la voie pulmonaire, et le masque proposé par M. Henrot est absolument rationnel.

M. Le Roy de Méricourt. Je ne crois pas le masque applicable. Quant au mode d'introduction du paludisme par la voie respiratoire, il est bien certain que c'est là la voie d'introduction la plus importante. A Madagascar, j'ai pu constater qu'il suffisait de coucher à bord pour éviter le paludisme. Les moustiques ne me paraissent jouer aucun rôle dans l'introduction du paludisme.

M. Laveran. M. Hallopeau est trop absolu en disant que le paludisme ne peut s'introduire dans l'économie que par la voie respiratoire. Il y a tout lieu de penser qu'il peut s'introduire aussi par la voie digestive : c'est ce qui a lieu pour la filariose. Je pense encore que les moustiques servent de voie d'introduction au paludisme.

M. Leroy de Méricourt. Je répète qu'à Madagascar, ceux qui couchaient à bord n'avaient pas la fièvre palustre. Ils étaient cependant piqués par les mêmes moustiques que ceux qui couchaient à terre.

Je ne crois pas à l'action préventive de la quinine, ni à la possibilité de son emploi dans un corps expéditionnaire de 15,000 hommes.

M. Lancereaux. Je partage l'opinion de M. Le Roy de Méricourt sur l'inefficacité de la quinine administrée à titre préventif.

M. Worms Je crois, au contraire, à l'efficacité de la quinine préventive. C'est là un fait d'expérience. Personne, en effet, ne sait comment agit la quinine pour combattre la fièvre intermittente. Nous savons seulement qu'elle agit comme un tonique du système nerveux.

M. Laveran. On sait que le paludisme est produit par un parasite d'origine animale et que la quinine tue ce parasite dans le sang des paludiques. C'est un fait démontré aujourd'hui que la quinine guérit l'impaludisme en tuant l'hématozoaire de l'impaludisme.

1er octobre 1895.

Par suite de la mort de M. Pasteur, la séance a été levée en signe de deuil.

SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE

2 octobre 1895.

Par suite de la mort de M. Pasteur, la séance a été levée en signe de deuil.

CHLORAL BROMURÉ DUBOIS

Sirop prescrit à la dose de 3 à 6 cuillerées, selon l'âge, dans les 24 heures

MALADIES NERVEUSES, INSOMNIES, VERTIGES, ETC..., COQUELUCHE

Paris, 20, Place des Vosges ET TOUTES PHARMACIES.

ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO

Les matières premières qui concourent à la préparation de cet Elixir sont : la viande crue, l'eau-de-vie et les écorces d'oranges amères. Aux malades qui ne peuvent vaincre leur répugnance pour les aliments, aux Phtisiques, aux Anémiques, aux Cancéreux, il réussit constamment.

4 à 8 cuillerées par jour selon les cas. — *Paris, 20, place des Vosges et Pharmacies.*

TUBERCULOSES

AFFECTIONS BRONCHO-PULMONAIRES, SCROFULES, RACHITISME

SOLUTION PAUTAUBERGE

AU CHLORHYDRO-PHOSPHATE DE CHAUX CRÉOSOTÉ

Par cuillerée à potage, 10 centigrammes de créosote de hêtre et 50 centigr. de sel de chaux.

LA MIEUX TOLEREE des PREPARATIONS CREOSOTEES

Anticatarrhale et **Antiseptique**, elle tarit rapidement les sécrétions anormales des bronches et des poumons et cicatrise les lésions tuberculeuses.

Eupeptique et **Reconstituante**, elle relève promptement les fonctions de nutrition et l'état général.

L. PAUTAUBERGE, 22, rue Jules-César, Paris ET PHARMACIES.

BROMIDIA HYPNOTIQUE ANTINÉVRALGIQUE

Bien qu'opposé à l'usage de spécialités pharmaceutiques, je fus frappé de la formule de votre **BROMIDIA**, et connaissant l'action des ingrédients qui la composent, je ne pouvais me résoudre à croire que la combinaison aurait un plus grand pouvoir que les composants. Cependant, je me soumis à l'essayer dans un cas obstiné de Névralgie mammaire qui avait été réfractaire à une infinité d'autres médicaments. Le résultat fut brillant et dépassa de beaucoup mon attente.

Je fis alors des expériences avec une préparation faite, selon la formule du **BROMIDIA**, par un pharmacien expérimenté, mais les résultats furent incomparablement inférieurs à ceux que donne votre produit. Est-ce à cause de la plus grande pureté de vos drogues ou d'un mode spécial de combinaison?

Je vous remercie, au nom de l'humanité souffrante, et je demeure, bien à vous,

Barrafranca, Italie, 20 juillet 1893. Dr. ORAZIO SATARIANO.

AVIS IMPORTANT. — Se défier des nombreuses imitations vendues sous le nom de BROMIDIA. Prière à MM. les médecins de bien spécifier la marque BATTLE'S BROMIDIA

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE ET LES COLONIES :

ROBERTS et Co, pharmaciens-droguistes, *5, rue de la Paix, PARIS*

Prix : 5 fr. — *Brochure et échantillons envoyés à MM. les Médecins sur demande* — Prix : 5 fr.

GLYCÉROPHOSPHATES

Phosphate vital de JACQUEMAIRE

Identique à celui de l'organisme. Entièrement assimilable, à base de CHAUX, de SOUDE ou de FER

1° SOLUT. GAZEUSE; 2° GRANULÉ; 3° SOL. INJECTABLE; 4° SIROP;

Indique dans : *NEURASTHÉNIE, PHOSPHATURIE, ALBUMINURIE, PHTISIE, ANÉMIE, Maladies des ENFANTS, CONVALESCENCES*, etc.

SEUL EXPÉRIMENTÉ DANS LES HOPITAUX DE PARIS

L. JACQUEMAIRE, Pharmacien de 1re Classe, à VILLEFRANCHE (Rhône) et toutes Pharmacies.

PHOSPHOVINATE D'OR JOLLY Reconstituant et Sédat des CELLULES NERVEUSE

par l'ACIDE PHOSPHORIQUE, stimulant et anti-diathésique par l'O

Spécifique réel des **MALADIES NERVEUSES** ET DU **DIABÈT**

DOSES : 10 à 80 gouttes par jour en 2 fois progressivement.

PARIS, 64, Faubourg Poissonnière

LYSOL

LE SEUL ANTISEPTIQUE DÉRIVÉ DU GOUDRON

ENTIÈREMENT SOLUBLE DANS L'EAU

FLACON D'ÉCHANTILLON franco à MM. les médecins qui en font la demande.

Société française du LYSOL, 24, place Vendôme, PARIS

Le Médicament LE PLUS ACTIF contre la

TUBERCULOSE

Bronchites chroniques, Pleurésies, Tuberculoses osseuses, Viscérales, Ganglionnaires, etc., etc., est le

CRÉOSOTAL

DE " HEYDEN " OU CARBONATE DE CRÉOSOTE DE HÊTRE

Il contient 92 0/0 de Créosote et 8 0/0 d'Acide carbonique

Les estomacs les plus délicats le supportent très facilement pur aux doses de 1 à 3 ou 4 cuillerées à café par jour.

ON L'EMPLOIE AUSSI EN INJECTIONS HYPODERMIQUES

VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

DRAGÉES DE DUROZIEZ

AU PROTOXALATE DE FER

Chaque Dragée contient 10 centigrammes de Protoxalate de Fer. — Une à deux Dragées au début des deux principaux repas.

3 fr. LE FLACON

Pharmacie DUROZIEZ

58, Boulevard Saint-Michel, PARIS.

CAPSULES VIDES LE HUBY

Enveloppes Gélatineuses

Pour prendre sans dégoût tous Médicaments en Poudre d'odeur ou de saveur désagréables.

TAFFETAS VULNÉRAIRE MARINIER

Epiderme factice

Bien Supérieur par sa Souplesse et sa Transparence aux Taffetas Anglais et autres.

Exiger la Marque : Le Perdriel-Marinier.

LE PERDRIEL et Cie, PARIS